

## L' INDUSTRIE EXTRACTIVE

### L'industrie extractive en quelques chiffres

#### L'exploitation de carrières de roches

ROCHES	2004	2005	2006	2007
Nombre d'exploitants	4	4	4	4
Nombre exploitations	6	6	6	6
Surface (ha)	64,28	27,88	28,76	28,76
Production (t/an)	390 816	400 598	473 990	507 737

Source : DRIRE

#### L'exploitation de sables

SABLES	2004	2005	2006	2007
Nombre d'exploitants	10	11	11	11
Nombre d'exploitations	12	14	14	14
Surface (ha)	666,62	239,73	278,73	278,3
Production (t/an)	452 972	1 033 467	396 531	399 061

Source : DRIRE

#### L'exploitation de latérite

LATERITE	2004	2005	2006	2007
Nombre d'exploitants	11	10	11	11
Nombre d'exploitations	14	13	14	13
Surface (ha)	132,33	40,61	79,61	77,51
Production (t/an)	67 850	279 400	139 238	217 902

Source : DRIRE

#### L'exploitation aurifère

Production (en kg)	2004	2005	2006	2007
Exploitants PMI	1 793	1 454	1 933	1 788
Artisans mineurs	966	1 097	1 146	637
Total	2 759	2 551	3 079	2 425

Source : DRIRE 2005



## I – Définitions

L'industrie extractive comprend essentiellement l'exploitation de mines et de carrières.

Selon le Code Minier, les substances minérales appartiennent à l'Etat qui peut en concéder l'exploitation sans contrepartie financière. Le propriétaire du terrain est alors dédommagé pour les impacts sur sa propriété.

Les autres substances classées « carrières » appartiennent par contre au propriétaire du terrain qui peut en concéder l'exploitation. L'exploitation d'une carrière peut se faire à ciel ouvert ou par extraction de galeries souterraines mais à des profondeurs souvent moindres que pour l'exploitation d'une mine.

En Guyane, malgré un sous-sol relativement riche (présence de plomb, zinc, argent, nickel, platine, cuivre, or,...) l'industrie extractive porte exclusivement sur l'extraction aurifère et l'exploitation de carrières.

## II – Etat des lieux

### **1- Généralités**

En France Métropolitaine, l'industrie des produits minéraux représente 4% de la production totale industrielle (hors énergie) et touche une faible proportion d'entreprises et d'emplois salariés.

Les régions regroupant le plus grand nombre d'établissements ayant ce type d'activités sont l'Île de France, la région Rhône-Alpes et la Bretagne.

FRANCE	Nombre d'entreprises (>20 salariés)	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires en milliards €	Investissements en milliards €
Industrie des produits minéraux	1 217 <i>6% du total</i>	135 497 <i>5% du total</i>	27,7 <i>4% du total</i>	1,3 <i>7% du total</i>
Total industrie (hors énergie)	20 406	2 593 934	631,2	19,3

Source : Enquête annuelle d'entreprises SESSI – INSEE 2004

En Guyane, la proportion d'entreprises actives dans ce domaine est encore faible (de l'ordre de 3%), mais la contribution à la richesse industrielle produite est tout de même avérée.

GUYANE	Nombre d'entreprises	CA en millions €	VA en millions €	Rémunération des salariés en millions €
Industrie des produits minéraux	16 <i>3% du total</i>	117,2 <i>23% du total</i>	40,6 <i>19% du total</i>	19,8 <i>17% du total</i>
Total industrie (hors énergie)	524	499,1	216,1	113,7

Source INSEE : comptes économiques 2000, CCIG : BDE 2005

## 2- L'offre régionale

### a) [Les carrières](#)

#### i. La production

L'exploitation de carrières se concentre en Guyane sur les gisements de roches, sables et latérite. Cette activité est largement réglementée : depuis 1994, toutes les carrières doivent suivre la réglementation des installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE) et de fait sont soumises à autorisation préfectorale avec enquête publique, quelle que soit leur importance. La profession est également soumise à une réglementation commune, le RGIE (le Règlement Général des Industries Extractives), notamment en terme de réhabilitation des sites. L'organisation en veille du respect de la réglementation est la DRIRE.

Actuellement, le département compte 14 exploitants pour un total de 32 carrières autorisées .

Type de carrières	Nombre d'exploitants	Nombre d'exploitations	Production annuelle
Roches	4	6	507 737 t/an
Sable	11	14	399 061 t/an
Latérite	11	13*	217 902 t/an

Source : DRIRE

1,2 millions de tonnes de minéraux sont produits par an soit près d'un quart de la capacité totale de production par an pour une surface de 400 hectares.

Pour les carrières de roches, le rendement annoncé par les professionnels est de l'ordre de 40 000 tonnes par an et par carrière. Cela laisse supposer que plus du tiers des surfaces autorisées à l'exploitation ne sont pas encore mise en activité. D'autant que la consommation locale n'est que de 2 tonnes / hab. / an contre 7 tonnes / hab. / an pour la métropole.

Pour l'extraction de sables et de latérite, on relève des rendements entre gisements très différents en raison :

- ✚ de l'hétérogénéité des surfaces d'exploitation (variant de la dizaine à la centaine d'hectares) ;
- ✚ d'une problématique identique à celle des carrières de roches : des autorisations d'exploitation qui ne génèrent pas une mise en activité systématique de la totalité de la surface allouée ;
- ✚ d'une extraction de produits naturels saisonnée.

La consommation locale est évaluée à 2,5 t / hab. / an.

La production est écoulee sur le marché local, auprès d'entreprises du BTP, le plus fréquemment dans le cadre de marchés publics mais également lors de commandes privées importantes.

#### ii. Les enjeux du secteur

Les enjeux actuels du secteur sont les suivants :

- ✚ assurer la disponibilité des matériaux : trouver des sites et avoir le droit de les exploiter ;
- ✚ supporter la hausse du coût des transports en raison de l'éloignement des sites, hausse qui se répercute sur le coût des matériaux ;
- ✚ établir un Schéma Départemental des Carrières dont la vocation principale est de définir les conditions générales d'implantation des

carrières (inventaire des ressources, impact de l'activité extractive sur l'environnement, recommandations en matière de remise en état et de réaménagement des sites...) pour concilier l'implantation d'entreprises dans les zones propices à l'activité extractive (qualité et composition du sol) et le développement économique du secteur concerné, notamment lors de la mise en place de Plans Locaux d'Urbanisation (PLU).

### iii. Le devenir du secteur

Dans les années à venir, il est attendu un tel besoin en infrastructures et en logements (les besoins sont de 3000 logements par an pour 700 à 900 logements construits actuellement), qu'une mise à disposition de gisements nouveaux ou encore inexploités paraît inéluctable pour répondre à une demande qui deviendra croissante : le niveau de consommation sur le plan départemental devrait s'élever à 5 tonnes / hab. / an dans les prochaines décennies.

Ce développement maîtrisé favoriserait la pérennité des entités existantes. L'implantation de nouvelles structures est envisageable si les conditions sont réunies : apport financier de départ conséquent, choix d'une main d'œuvre expérimentée à des postes d'encadrement, respect de la réglementation.

La concurrence extérieure devrait rester quasiment inexistante compte tenu des coûts d'acheminement de telles marchandises.

Si les importations de matériaux ne sont pas envisageables, il est actuellement question de recyclage pour contribuer à la production :

- ✚ les matériaux vasards ou argileux traités avec de la chaux utilisables pour le remblais ;
- ✚ la récupération de matériaux de construction ;

✚ le recyclage de verre utilisé avec de la roche pour le routier par exemple (cette méthode pratiquée de longue date en métropole est encore à l'état de prémisses en Guyane).

## b) L'industrie aurifère

### i. La production

Les indices minéralisés aurifères s'étendent sur une superficie de 34 000 km<sup>2</sup>. 2 200 km<sup>2</sup> de territoire sont autorisés à l'exploitation. Les principaux pôles d'activité sont proches des communes de Régina, Saint-Laurent du Maroni et Maripasoula. L'emplacement des gisements est à la fois fonction de la location de la ressource et de la disponibilité du foncier. En effet, près de 43 000 km<sup>2</sup> de forêt (le Parc Naturel Régional et le Parc National occupant le tiers méridional de la Guyane) et ne sont autorisés à aucune forme d'exploitation des sous-sols.

En 2007, 65 opérateurs miniers déclarés étaient répartis sur une centaine de sites ont produit 2,4 tonnes d'or.

Les PME et les artisans mineurs exploitent généralement les gisements d'or secondaire (alluvionnaire et éluvionnaire).

Les gisement alluvionnaires se situent dans les lits des rivières tandis que les gisements éluvionnaires se situent à l'intersection des pentes et des terrasses alluvionnaires. Ce type de gisement, composé de débris minéraux, présente l'avantage d'une concentration plus forte que celles des alluvions et moins enterrée par rapport à l'or primaire.

Durant de nombreuses années, les professionnels ont procédé par assèchement des lits des rivières, exploitation de barranques (creux maximum de 1000 m<sup>2</sup> dans la zone asséchée) et amalgame de l'or au mercure. Depuis janvier 2006, l'utilisation du mercure est interdite suite à des études ayant relevé des taux de concentration élevés de mercure dans

la chaîne alimentaire des populations environnantes. Les professionnels se sont alors tournés vers d'autres techniques d'exploitation : tables vibrantes ou concentrateurs centrifuge.

On retrouve quelques industriels sur les gisements d'or primaire exploitant de la « roche dure ». Les procédés employés sont généralement le concassage et le broyage de la roche puis la cyanuration.

Ce type d'extraction génère des coûts plus importants ne pouvant être supportés que par des multinationales ou des PME-PMI fortement mécanisées. En effet, en amont de l'exploitation, les études de prospection qui durent 10 à 15 ans peuvent s'élever jusqu'à plusieurs dizaines de millions € et l'exploitation elle-même, nécessite des investissements en matériels et en main d'œuvre lourds.

Les activités industrielles concernent généralement les exploitants d'or primaire mais elles peuvent également toucher les exploitants de gisements alluvionnaires et éluvionnaires répondant aux critères suivants :

- ✚ taille de l'exploitation supérieure à 1km<sup>2</sup> (concessions)
- ✚ structure ayant au moins 10 salariés ;
- ✚ technique employée : grille de débouillage, sluice, tables vibrantes ou concentrateurs centrifuge.

Les **opérateurs miniers déclarés ayant une activité industrielle sont peu nombreux**, mais ces exploitants occupent plus du tiers de la surface dédiée à l'exploitation et par les techniques de prospection et d'exploitation employées, captent la majeure partie de la production locale.

## ii. Les exportations

L'activité aurifère est le premier poste à l'export de la Guyane. La quasi-totalité de la production est exportée pour un chiffre d'affaires de plus de 30 millions € (33 millions € en 2007). Les richesses dégagées par ces exportations restent cependant inégalement réparties d'une année à l'autre compte tenu de la forte volatilité des cours d'or et des différentes politiques d'aides ou de répression pouvant impacter sur l'exploitation aurifère elle-même.

Les deux principales destinations de la production aurifère sont la France (2/3) et la Suisse (1/3).

## iii. Les objectifs prioritaires

Des efforts particuliers ont été déployés au cours des dernières années pour une mise aux normes des exploitations et un recul des activités clandestines. Ces efforts se poursuivent et portent sur :

- ✚ l'organisation de la profession ;
- ✚ l'accompagnement (administratif, juridique, financier) dans la mise en place des nouvelles techniques d'exploitation dans le cadre du respect de la réglementation ;
- ✚ l'accentuation des opérations de forces publiques contre l'orpaillage clandestin.

### III – Les perspectives de l'industrie extractive.

#### **i. Le potentiel minier à échelle industrielle**

Le potentiel minier de la Guyane a été identifié à partir des travaux du BMG et de l'inventaire minier du BRGM réalisé durant les années 1980–1995. Cet inventaire démontre la présence d'une grande variété de minéraux dont les principaux pouvant faire l'objet d'une exploitation industrielle sont : l'or primaire et alluvionnaire, la colombo-tantalite, le kaolin, le silice, l'argile et le granit.

Les seuls prospects reconnus ont porté sur les potentiels d'or primaire qui s'élèvent à environ 200 tonnes d'or.

Les autres minéraux n'ont pour l'heure pas fait l'objet de reconnaissance approfondie en cubage-ressource.

#### **ii. Des projets extractifs en cours**

Deux autres potentiels d'industrie extractive sont actuellement connus :

- ✚ L'exploitation d'eau de source aux abords de la commune de Montsinnéry
- ✚ L'exploitation de pétrole à 200 km au large des côtes de la commune de Mana. Depuis 2002, cette ressource fait l'objet de prospection par une société anglaise.

### IV – Conclusion

Le potentiel extractif du département de la Guyane est relativement important et varié. Néanmoins, les activités existantes sont faiblement diversifiées et encore peu nombreuses. Et les projets d'envergure industriels sont rares en raison notamment des lourds investissements de départ nécessaires (exploration et exploitation).

Par conséquent, le sous-sol du département reste encore méconnue et peu exploité au regard de la richesse de celui-ci et en raison également d'un développement qui se veut être maîtrisé et durable.